



27 Grande rue 70240 SAULX

Tél. : 03 84 95 89 90

Email : spanc@cctv70.fr

Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)

Contrôle de conception et d'implantation

Date de la demande :/...../.....	
Adresse de l'immeuble :	
Références cadastrales : Parcelle(s) n° , Section	
Adresse du propriétaire : Raison sociale + SIRET : Nom et prénom : Date de naissance : Adresse : Email : Tél. :	
Adresse du service de contrôle :	
	6, rue Derrière le Mottet 70000 COLOMBE-LÈS-VESOUL Tél. : 09 60 37 26 75 Email : assainissement@bc2i70.fr

Pièces à fournir par le propriétaire	Cocher les pièces fournies	Cadre réservé au contrôleur
■ Le présent formulaire dûment complété	☐	☐
■ Un plan de situation de la parcelle	☐	☐
■ Un plan de masse à l'échelle du projet de l'installation d'assainissement non collectif : Position de l'immeuble, limites parcellaires, implantation de la filière, usage des surfaces, puits, sources....	☐	☐
■ Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :	☐	☐
■ Une étude de sol, pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :	☐	☐
- étude de sol, sondages à la tarière,	☐	☐
- test(s) de perméabilité.	☐	☐
■ Un plan en coupe ou une vue en plan cotée du système d'assainissement, depuis les sorties d'eaux usées du bâtiment jusqu'au rejet,	☐	☐
■ Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)	☐	☐
■ Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	☐	☐
■ Une autorisation de rejet si nécessaire	☐	☐

Immeuble à desservir

☐ Construction soumise à un permis de construire > N° PC :

☐ Construction neuve ☐ Transformation/réhabilitation

☐ Création d'un nouvel assainissement sur des locaux existants

Destination : ☐ Habitat individuel ☐ Habitat collectif

Autre, à préciser :
.....

Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Locatif

Nombre de pièces principales* :

** Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.) ; Pièces principales => salon, séjour, chambre, bibliothèque, bureau, salle de jeux...*

Alimentation en eau potable : ☐ Distribution publique ☐ Privée

Caractéristiques du terrain et son environnement

• La parcelle

Surface de la parcelle (m²) :

Surface construite (m²) :

Contraintes d'aménagement (arbres, puits, surfaces imperméabilisées...):
.....
.....

• Le terrain

☐ plat ☐ pente moyenne (10%) ☐ pente forte (> 10%)

Perméabilité à 50 cm : ☐ < à 20mm/h ☐ 20 à 500mm/h ☐ > 500mm/h

Nature du sous-sol (roche, argile, limon, sable ...) :

• Présence d'eau

☐ Cours d'eau ☐ Plan d'eau

Présence d'un captage d'eau (puits, forage, source) dans un rayon de 35 mètres par rapport au dispositif envisagé : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, préciser son utilisation (consommation humaine, animale, arrosage...) :

➤ Zone inondable : ☐ OUI ☐ NON

➤ Présence d'une nappe : ☐ OUI ☐ NON

Filière d'assainissement

• Prétraitement

Toutes les eaux usées sont prétraitées ensemble : ☐ OUI ☐ NON

Volumes de la fosse toutes eaux :m³

Matériaux utilisés (béton, polyéthylène) :

Distance par rapport à l'habitation : ☐ < à 10 m ☐ > 10 m

Ventilation de la fosse toutes eaux : ☐ extracteur statique ☐ extracteur éolien

Présence d'un bac dégraisseur : ☐ OUI, volume (litres) : ☐ NON

• Traitement

Distance minimale par rapport :

✓ à l'habitation :m

✓ à la limite de parcelles :m

✓ aux arbres :m

☐ Tranchées d'épandage :

Nombre de tranchées :m

Longueur d'une tranchée : m

☐ Lit d'épandage : Longueur :m Largeur :m Surface : m²

☐ Filtre à sable vertical non drainé :

Longueur :m

Largeur :m

Surface :m²

☐ Filtre à sable vertical drainé :

Longueur :m

Largeur :m

Surface :m²

☐ Tertre d'infiltration :

• Au sommet : Longueur :m Largeur :m Surface :m²

• À la base : Longueur :m Largeur :m Surface :m²

☐ Lit filtrant drainé horizontal : Longueur :m Largeur :m Surface :m²

☐ Micro station > Nom :

✓ N° d'agrément : Dimensionnement (EH) :

☐ Filtre compact :

✓ N° d'agrément : Dimensionnement (EH) :

☐ Toilettes sèches : ☐ OUI ☐ NON > Séparation des urines : ☐ OUI ☐ NON

☐ Autres, à préciser :

☐ Présence d'un poste de relevage : ☐ Avant le traitement ☐ Après le traitement

Évacuation des filières drainées

Existe-t-il un rejet d'effluents après traitement : ☐ OUI ☐ NON

Lieu prévu pour les rejets (fossé, cours d'eau,...) :

- ☐ Fossé ☐ Réseau d'eaux pluviales ☐ Ruisseau, cours d'eau
☐ Mare, étang ☐ Tranchée d'infiltration ☐ autre (préciser) :

En cas d'infiltration :

- Type (tranchées, massif...) :
- Dimensionnement au regard de la perméabilité mesurée :

En cas de puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h, une étude hydrogéologique est demandée en application de l'article 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

ATTENTION : Le rejet en milieu superficiel est soumis à autorisation de son propriétaire

=> **Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un milieu superficiel.**

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le propriétaire soussigné, s'engage :

- à renvoyer ce formulaire et ses pièces à l'adresse mail : spanc@cctv70.fr ;
- à ne pas entreprendre les travaux avant réception de l'avis favorable du SPANC ;
- à ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet décrit ci-dessus, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur ;
- à prévenir le SPANC au moins 8 jours avant le début des travaux => demande de contrôle d'exécution fouilles ouvertes, afin que le contrôle de bonne exécution puisse avoir lieu ;
- à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien ;
- à prendre en charge les redevances correspondantes au contrôle de la conception et de l'implantation ainsi qu'au contrôle de la bonne exécution des travaux, fixée par délibération du Conseil Communautaire (règlement à effectuer au Service de Gestion Comptable après réception du titre de paiement).

Fait à

Le

Signature :

Tarifs au 1^{er} janvier 2026

Montant du contrôle de conception : 150 €

Montant du contrôle de bonne exécution des travaux : 190 €

Le délai de traitement est de 5 semaines maximum à partir de la réception du dossier

AVIS DU CONTROLEUR

☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable

Commentaire :

Date, nom et signature :

AVIS DU RESPONSABLE DU SPANC

☐ Avis favorable ☐ Avis favorable avec réserves ☐ Avis défavorable

Commentaire :

Date, nom et signature du responsable du SPANC pour la communauté de communes :

AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITÉES PAR UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (*)

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre au SPANC,

après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet.

A. DEMANDEUR :

Nom et Prénom :

Adresse du lieu de réalisation :

.....

Références cadastrales :

Adresse de correspondance :

.....

Tél. : Portable : Mail :

B. INSTALLATION PRÉVUE :

- ☐ Filtre à sable drainé à flux vertical
- ☐ Filtre à sable drainé à flux horizontal
- ☐ Autre filière agréée (à préciser) :

☐ Filtre compact drainé à massif de zéolite

C. LIEU DE REJET DES EAUX TRAITÉES :

☐ Fossé présent sur une propriété privée : autorisation du ou des propriétaires à produire

☐ Fossé ou réseaux communaux : autorisation du Maire à produire

☐ Fossé ou réseaux le long d'une route départementale : autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental à produire (formulaire à remplir en Annexe 2 et à envoyer à l'adresse suivante pour instruction de la demande : DSTT - Unité Technique Territoriale de Vesoul – Espace 70 - 4a rue de l'industrie - BP 10339 - 70006 VESOUL CEDEX)

☐ Fossé ou réseaux le long d'une route nationale : autorisation de la DIR EST à produire (formulaire à télécharger sur le site : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14023.do et à retourner, une fois complété, à l'adresse suivante pour instruction de la demande : DIR EST / Division Exploitation de Besançon / District de Remiremont – 11, Rue de la Boudière – 88200 ST NABORD)

☐ Cours d'eau : autorisation de la Police de l'eau à produire (formulaire à remplir en Annexe 1 et à envoyer à l'adresse suivante pour instruction de la demande : Police de l'eau – Service Environnement et Risque – Direction Départementale des Territoires de la Haute Saône – 24, Boulevard des Alliés BP 389 70014 VESOUL cedex)

A noter qu'il est impératif de joindre au dossier de demande d'autorisation de rejet, le rapport de l'étude de définition de la filière d'assainissement (plans y compris), ainsi que les débits (ou une évaluation par le calcul) du cours d'eau récepteur.

D. PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET (A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation) :

Je soussigné(e), Nom et Prénom ou Dénomination :

.....

Adresse :

.....

Tél. : Portable :

Mail :

autorise M à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu superficiel (pré-cité) dont la gestion m'incombe.

Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejet autorisées par l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Signature du demandeur :

**Signature de la personne
portant autorisation :**

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

** milieu hydraulique superficiel : fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales ...*

NB : La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration, lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé et tertre d'infiltration).